



Conduite Accompagnée (AAC)

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La formation initiale pour la conduite accompagnée est précédée de l'évaluation de départ qui détermine le volume d'heures prévisionnel et permet de personnaliser votre formation. Selon vos aptitudes, vous suivez entre 20 et 30 heures de cours de conduite (volume moyen observé en conduite accompagnée), Parallèlement, vous préparez l'Épreuve Théorique Générale (code de la route).

A l'aide de votre livret d'apprentissage de conduite accompagnée, vous pourrez suivre votre évolution et évaluer vos progrès, aidé de votre enseignant de la conduite.

Quand vous aurez obtenu le code et atteint le niveau de rouler en autonomie, vous assisterez à votre rendez-vous préalable, obligatoirement assisté de votre futur accompagnateur. Si le bilan de votre rendez-vous est favorable, votre enseignant de la conduite vous signera votre attestation de fin de formation initiale qui vous autorisera à circuler avec votre accompagnateur, sans auto-école.

AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AAC

L'expérience est la clé de cette formation. La conduite accompagnée dès 15 ans offre aussi les avantages suivants:

- Un taux de réussite dès le 1er passage de l'examen du permis de conduite plus élevé qu'en suivant une formation classique.
- Une période probatoire de 2 ans seulement.
- 12 points sur votre permis de conduire en 2 ans sans infraction au lieu de 3 en ayant suivi une formation classique.
- Un coût d'assurance plus faible puisque dès la 1ère année de cotisation, la surprime à payer est réduite voire annulée.